



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES ET SECURITE

PROCES-VERBAL N°04

Le 20.06.2024
Siège de la Ligue
Lisieux

Présents : Roger DESHEULLES, Président
Yliès DAOUDI,
Raymond LAUGEROTTE

1 – Rencontre U.S. DE GRAMMONT // EVREUX F.C. 27 (Finale de Coupe de Normandie Seniors)

Vu la décision du 18/06/24 émanant de la Commission régionale de gestion des compétitions fixant « la finale le 22 juin sur terrain neutre »,

Attendu que le lieu de la rencontre a été fixé au stade Venoix 1 – Claude Mercier – Caen (SYN),

Après étude des divers rapports officiels établis lors des tours précédents et prise de connaissance de parutions mises en ligne sur les réseaux sociaux, la commission régionale des délégués et de sécurité classe la rencontre comme sensible,

Attendu qu'elle a donc échangé sur la faisabilité de celle-ci ainsi que sur ses conditions de déroulement avec les services de la Préfecture et de la Direction départementale de la sécurité publique du Calvados,

Attendu qu'il en ressort une totale impossibilité d'accueil du public dans des conditions de sécurité exigée sur un tel type de rencontre, toute sectorisation s'avérant impossible à mettre en œuvre,

Attendu que la Ligue de Football de Normandie, en tant qu'organisateur, se doit de garantir la sécurité de tous, acteurs et spectateurs lors des rencontres qu'elle organise et ce avec une obligation de résultat,

Par ces motifs, la commission régionale des délégués et de sécurité décide de prononcer le huis-clos pour cette rencontre, à charge des deux associations d'en informer en amont leurs mandants.

Le Président
Roger DESHEULLES

